

ROYAUME DE BELGIQUE

# BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1001058A7

NUMERO DE DEPOT : 8900195

Classif. Internat.: A47F

Date de délivrance : 20 Juin 1989

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 27 Février 1989 à 15h15  
à l' Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : USHER Fredrick  
Castle Avenue 40 Clontarf, DUBLIN 3(IRLANDE)

représenté(e)(s) par : VOSSWINKEL Philippe, BUREAU GEVERS S.A., Rue de  
Livourne 7 - 1050 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes  
annuelles, pour : SYSTEME D'ETALAGE.

INVENTEUR(S) : Usher Fredrick, Castle Avenue 40, Clontarf, Dublin 3 (IE)

Priorité(s) 15.02.89 IE IEA 47289

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité  
de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de  
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 20 Juin 1989  
PAR DELEGATION SPECIALE :

  
WINTS L.  
Directeur

**"Système d'étalage".**

La présente invention est relative à un système d'étalage et, en particulier, à un système d'étalage destiné à la vente de produits dans un magasin.

Suivant l'invention, on prévoit un système d'étalage  
5 comprenant au moins un élément d'étalage comportant : une paire de supports espacés, ayant l'allure générale d'un T renversé, comprenant chacun une branche de base d'allure générale horizontale et un montant d'allure générale verticale s'étendant vers le haut depuis la branche de base, intermédiairement aux extrémités de celle-ci, la branche  
10 de base et le montant du support en T renversé étant d'une section transversale essentiellement rectiligne pour permettre la jonction bout à bout avec une section correspondante d'un élément d'étalage adjacent, les montants étant d'une construction creuse à fentes destinées à recevoir des consoles de support de tablettes, et au moins  
15 une paire d'éléments d'entretoisement espacés s'étendant entre les supports en forme de T renversé.

L'invention sera mieux comprise encore grâce à la description suivante donnée à titre d'exemple seulement avec référence aux dessins annexés.

20 La Figure 1 est une vue en perspective d'un système d'étalage typique suivant l'invention.

La Figure 2 est une vue en plan du système de la Figure 1.

25 La Figure 3 est une vue en élévation du système de la Figure 1.

La Figure 4 est une vue développée, partiellement agrandie, d'une ossature extrême et d'un support en forme de T renversé du système suivant l'invention.

30 La Figure 5 est une vue développée du système et des panneaux d'étalage associés.

La Figure 6 est une vue en coupe transversale du système de la Figure 5 à l'état assemblé, cette vue étant prise suivant les lignes VI-VI de la Figure 5.

5 La Figure 7 est une vue en perspective d'un élément formant barre transversale universelle du système d'étagage.

La Figure 8 est une vue latérale d'une console de support de tablette, destinée à s'utiliser avec le système d'étagage.

La Figure 9 est une vue latérale d'une autre console de support de tablette.

10 La Figure 10 est une vue de la console de la Figure 9 dans le sens de la flèche X de cette Figure 9.

Si on se réfère aux dessins et au départ aux Figures 1 à 4, on y a illustré un système d'étagage suivant l'invention, comprenant un élément d'étagage qui est illustré dans une forme pleinement assemblée sur la Figure 1 et désigné d'une manière générale par le numéro de référence 1. L'élément d'étagage 1 comprend une paire  
15 de supports espacés 2, 3 ayant chacun une allure de T renversé et comprenant chacun une branche de base d'allure générale horizontale 4, 5 et un montant d'allure générale verticale 6, 7 s'étendant vers  
20 le haut depuis la branche de base associée 4, 5. Chacun des montants 6, 7 est une structure creuse comportant une série de fentes espacées 10 destinées à recevoir des consoles de support de tablettes (non illustrées sur la Figure 1), comme on le décrira de façon plus détaillée par la suite.

25 Des moyens d'entretoisement pour les supports 2, 3 en forme de T renversé sont formés par un élément d'entretoisement supérieur 15, un élément d'entretoisement inférieur 16 et un élément d'entretoisement moyen 17. Chacun des éléments d'entretoisement 15, 16, 17 comporte des rebords s'étendant latéralement  
30 20 comportant des trous de montage 21 à travers lesquels des vis de montage sont introduites pour fixer les éléments d'entretoisement aux montants dans le cas des éléments d'entretoisement supérieur et moyen 15, 17 et aux branches de base 4, 5 dans le cas de l'élément d'entretoisement inférieur 16. On notera que les rebords 20 ne s'étendent  
35 que latéralement par rapport aux éléments d'entretoisement,

et non pas au-dessus ou en dessous. Ceci constitue une caractéristique importante de l'invention pour faciliter le montage à niveau des panneaux d'étagage, et ce comme on le décrira de façon plus détaillée par la suite.

5                    On notera que les branches de base 4, 5 et les montants 6, 7 des supports 2, 3 en forme de T renversé sont d'une forme rectiligne en section transversale. Ceci est une caractéristique importante de l'invention car elle augmente la résistance structurale d'un élément d'étagage et facilite la jonction bout à bout d'un support  
10 correspondant en forme de T renversé d'un ou d'éléments adjacents d'étagage en vue de former une chaîne d'éléments d'étagage constituant un long système de présentation. A titre de variante, comme dans le cas de la forme de réalisation particulière illustrée par les dessins, chacun des supports en forme de T renversé 2, 3 comporte une ossature  
15 ou structure extrême 30, 31. Chacune des ossatures extrêmes 30, 31 comprend une paire de montants latéraux espacés, respectivement 32, 33 et 34, 35, et un support transversal 36, 37 s'étendant entre les montants latéraux à leurs extrémités supérieures. On notera que, dans ce cas, les montants latéraux 32, 33, 34, 35 sont chacun d'une  
20 construction d'allure générale creuse, comportant une série de fentes espacées 39 destinées à recevoir des consoles de support de tablettes. Les supports transversaux 36, 37 sont fixés aux montants 6, 7 par des vis de fixation 40 et chacun des montants latéraux 32, 33, 34, 35 comporte un ergot terminal 42 destiné à s'engager dans les sections  
25 extrêmes ouvertes des supports transversaux 36, 37, et ils sont fixés en place par des vis 41 comme cela apparaît de la Figure 4. Les montants 32, 33, 34, 35 sont fixés à la branche de base associée 4, 5 des supports en forme de T renversé par des vis 43.

30                    Suivant un agencement illustré par les Figures 5 et 6, l'élément d'étagage 1 peut être utilisé pour supporter des panneaux d'étagage supérieur et inférieur 45, 46 et des panneaux d'étagage latéraux 47. Des moyens de montage des panneaux d'étagage 45, 46 sur les éléments d'entretoisement 15, 16, 17 sont constitués par des trous de montage 49 prévus dans les éléments d'entretoisement 15,  
35 16, 17 et dans lesquels s'engagent des ergots qui, dans le présent

cas, sont formés par des barres filetées 50, ces barres s'étendant dans des cavités complémentaires 51 prévues dans les bords supérieur et inférieur des panneaux 45, 46, comme cela apparaît en particulier de la Figure 6. Comme on l'a déjà mentionné, le rebord 20 prévu sur les éléments d'entretoisement 15, 16, 17 ne s'étend que latéralement à ces éléments d'entretoisement et non pas vers le haut et vers le bas, de sorte que les panneaux 45, 46 peuvent être facilement montés à niveau sans nécessiter de découpage des coins des panneaux pour recevoir des éléments de montage quelconques. Ceci constitue une caractéristique particulièrement importante, non seulement pour faciliter l'assemblage de l'élément d'étagage et des systèmes d'étagage pour l'utilisation, mais également pour donner un système d'étagage d'un aspect esthétique sans les laids découpages des coins des panneaux d'étagage.

Si on se réfère en particulier à la Figure 7, l'élément d'étagage I décrit ci-dessus peut être utilisé en association avec une barre transversale universelle 60 comportant une paire de flasques extrêmes 61 pourvus chacun d'éléments crochus 62 destinés à s'engager dans les fentes 10 ou 39 en vue du montage de la barre transversale sur l'élément d'étagage. La barre transversale 60 peut être utilisée pour supporter toute une série de bras de support différents, tels qu'un bras de support orienté vers l'avant 65 comportant une fente 66 qui s'adapte sur le bras 60 et est fixée en place par un écrou 67. A titre de variante, des éléments 67 en forme de U renversé peuvent être montés sur la barre transversale 60 pour supporter, par exemple, un court bras à montage élastique 68, un plus long bras à montage élastique 69 ou ce qui peut être désigné comme étant un bras en forme de col de cygne 70, le tout comme illustré par la Figure 7. On comprendra évidemment que la barre transversale universelle peut être utilisée pour supporter toute une série d'autres éléments non représentés.

Si on se réfère en particulier à la Figure 8, on y a illustré un type de console 80 de support de tablette, que l'on peut utiliser avec l'élément d'étagage I décrit précédemment. La console 80 comprend plusieurs éléments crochus s'étendant vers l'arrière

81, qui sont au nombre de trois dans le cas illustré, ces éléments étant de dimensions et d'une forme telles qu'illustrées pour permettre le support de la console 80 dans les fentes 10, par exemple d'un montant 7, et ce suivant un certain nombre de positions angulaires différentes. Dans la position angulaire illustrée en trait plein, la surface de la console 80, destinée à recevoir la tablette, s'étend suivant un angle d'environ  $92^\circ$  par rapport à la verticale. Un certain nombre de positions angulaires possibles différentes de la console 80 dont les éléments crochus 81 se trouvent dans différentes positions, sont illustrées par les lignes en trait interrompu.

Si on se reporte aux Figures 9 et 10, on y a illustré une autre console 90 de support de tablette, que l'on peut utiliser en association avec l'élément d'étagère 1. La console 90 comprend une partie arrière fixe 91 comportant des éléments crochus 92 destinés à s'engager dans les fentes 10 d'un montant, et une partie avant 95 qui est montée de façon réglable par rapport à la partie arrière 91 de la console en vue d'un réglage angulaire de la surface de cette console, destinée à supporter une tablette, et ce dans l'une d'un certain nombre de positions angulaires désirées différentes. Dans le présent cas, la partie avant 95 est montée à pivotement par rapport à la partie arrière 91 autour d'un point de pivotement 96, et un dispositif de blocage destiné à bloquer la console dans une position angulaire désirée est constitué par une broche de blocage à ressort 97 qui s'engage dans l'une d'une série de plusieurs cavités 98 de réception de broche de blocage, dans le présent cas trois cavités, prévues dans la partie arrière 91 de la console. Pour régler la position angulaire de la console 90, la broche de blocage 97 est d'abord tirée vers l'extérieur dans le sens de la flèche A sur la Figure 10 pour libérer la broche de l'une des cavités 98. La partie avant 95 de la console est alors amenée à pivoter autour du point de pivotement 96 jusqu'à ce que la broche 97 s'engage dans la cavité désirée 98 pour donner la position angulaire désirée à la console. Une position d'allure générale horizontale de la console 90 est illustrée en trait plein sur la Figure 10, et différentes positions angulaires sont illustrées par les lignes en trait interrompu. On notera que le bord supérieur de la partie

avant 95 de la console est courbé vers le bas pour former un rebord  
99 de support de tablette.

5

10

15

20

25

30

35

### REVENDEICATIONS

1. Système d'étagage comprenant au moins un élément d'étagage (1), celui-ci comprenant : une paire de supports espacés (2, 3) ayant l'allure générale d'un T renversé, comprenant chacun  
5 une branche de base (4, 5) d'allure générale horizontale et un montant (6, 7) d'allure générale verticale s'étendant vers le haut depuis la branche de base, intermédiairement aux extrémités de celle-ci, cette  
10 branche de base et le montant du support en T renversé étant essentiellement rectilignes en coupe transversale pour permettre un montage bout à bout avec une section correspondante d'un élément d'étagage  
adjacent, les montants étant d'une construction creuse avec fentes destinées à recevoir des consoles de support de tablettes, et au moins  
une paire d'éléments d'entretoisement espacés (15, 16, 17) s'étendant entre les supports en forme de T renversé.

15 2. Système d'étagage suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les éléments d'entretoisement (15, 16, 17) s'étendent entre les montants (6, 7) des supports en forme de T renversé (2, 3), au moins un élément d'entretoisement (16) s'étendant entre les branches de base (4, 5) des supports en forme de T renversé.

20 3. Système d'étagage suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les éléments d'entretoisement comprennent un élément d'entretoisement supérieur (15), un élément d'entretoisement médian (17) et un élément d'entretoisement inférieur (16), les éléments d'entretoisement supérieur et médian s'étendant entre  
25 les montants (6, 7) des supports en forme de T renversé (2, 3), tandis que l'élément d'entretoisement inférieur (16) s'étend entre les branches de base (4, 5) des supports en forme de T renversé, les éléments d'entretoisement supérieur et médian étant de préférence espacés vers l'intérieur par rapport à au moins l'une et de préférence aux  
30 deux faces opposées des montants.

4. Système d'étagage suivant la revendication 3, caractérisé en ce que chaque extrémité des éléments d'entretoisement comporte un rebord (20) destiné au montage sur les montants, les rebords s'étendant latéralement et non pas au-dessus ou en dessous  
35 des éléments d'entretoisement pour faciliter un montage essentielle-

ment de niveau des panneaux d'étagage entre les éléments d'entretoisement.

5                   5. Système d'étagage suivant la revendication 3  
ou 4, caractérisé en ce que les éléments d'entretoisement comportent  
des moyens de montage permettant l'adaptation d'un panneau d'étagage  
entre les éléments d'entretoisement adjacents, ces éléments de montage  
comprenant de préférence au moins une paire de trous de montage  
espacés s'étendant depuis leurs faces supérieure et inférieure en vue  
de recevoir des ergots de montage qui s'étendent pour coopérer avec  
10 un panneau d'étagage et le fixer en place entre les éléments d'entre-  
toisement, les ergots de montage consistant normalement en barres  
filetées destinées à coopérer avec des trous complémentaires prévus  
dans un panneau d'étagage.

15                   6. Système d'étagage suivant l'une quelconque des  
revendications précédentes, caractérisé en ce que les supports en  
forme de T renversé sont agencés pour supporter une ossature extrême  
comprenant une paire de montants latéraux espacés, chacun de ceux-ci  
étant d'une structure générale creuse avec fentes destinées à recevoir  
des consoles de support de tablettes, l'ossature extrême comportant  
20 de préférence un support transversal s'étendant entre les montants  
latéraux aux extrémités supérieures de ceux-ci.

25                   7. Système d'étagage suivant l'une quelconque des  
revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend une  
barre transversale universelle (60) comportant des moyens pour son  
montage sur les montants, cette barre transversale étant agencée  
pour supporter une série de bras de support supplémentaires montés  
de façon amovible sur cette barre transversale, celle-ci comprenant  
de préférence une paire de flasques extrêmes (61), comportant chacun  
des moyens crochus (62) destinés à coopérer avec les fentes prévues  
30 dans les montants.

35                   8. Système d'étagage suivant l'une quelconque des  
revendications précédentes, caractérisé en ce que les consoles de  
support de tablettes peuvent être agencées suivant une position choisie  
parmi une série de positions angulaires différentes pour supporter  
une tablette suivant un certain nombre d'angles différents possibles.

5 9. Système d'étagage suivant la revendication 8, caractérisé en ce que la console comprend une série de moyens crochus qui sont de dimensions et de forme leur permettant de s'engager dans les fentes susdites suivant un certain nombre d'orientations angulaires différentes de la console.

10 10. Système d'étagage suivant la revendication 8, caractérisé en ce que la console de support de tablette comprend une partie fixe arrière (91) comportant des moyens crochus (92) destinés à s'engager dans les fentes précitées, et une partie avant (95) de support de tablette, montée de façon réglable sur la partie fixe arrière, des moyens de blocage étant prévus pour bloquer la partie avant de support de tablette dans l'une de plusieurs positions angulaires, le dispositif de blocage consistant de préférence en une broche de blocage (97) à ressort destinée à s'engager dans l'une de plusieurs  
15 cavités espacées (98) de localisation de branche de blocage, pour bloquer la partie avant de support de tablette de la console dans une position angulaire désirée.

20

25

30

35

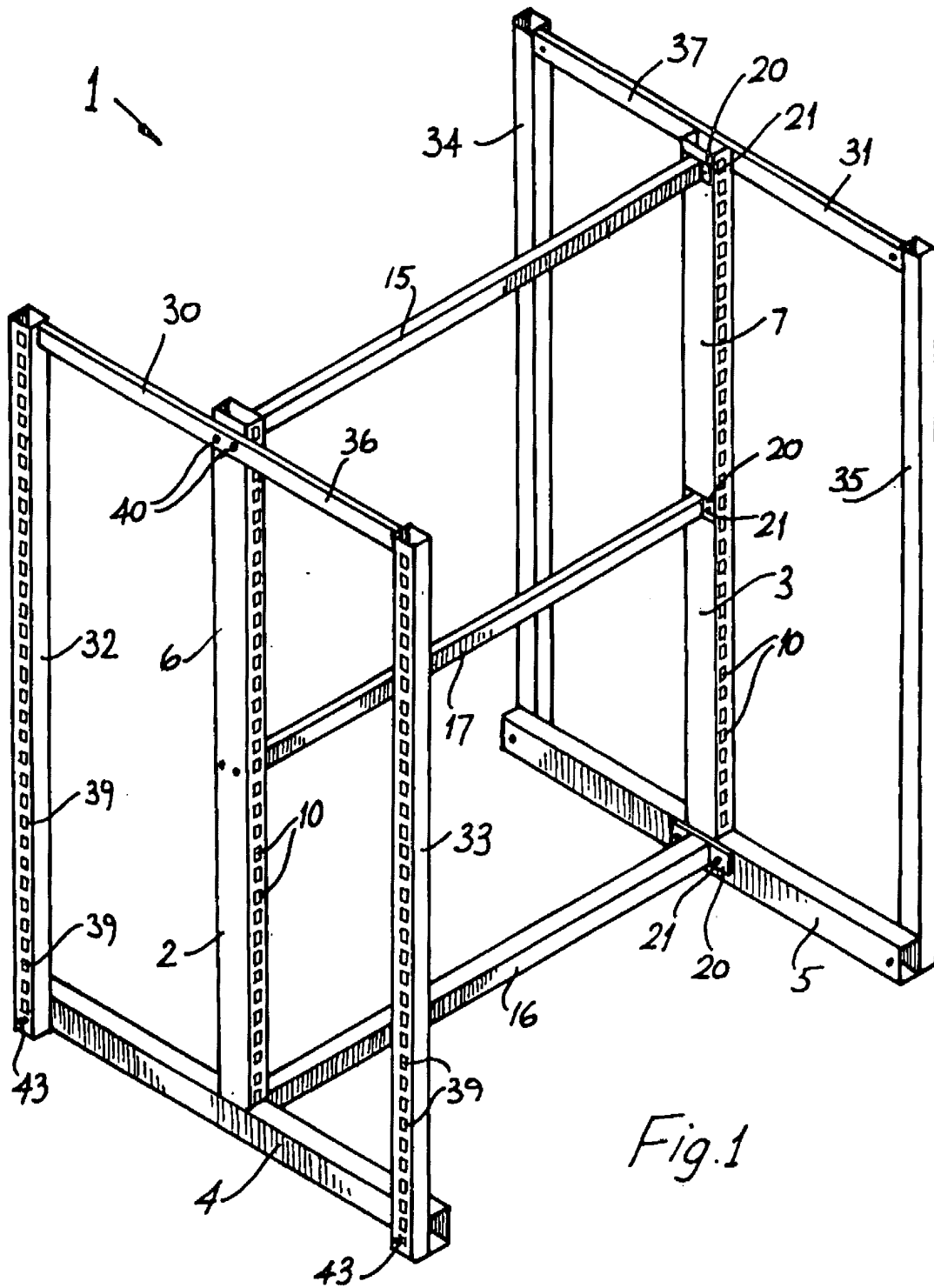
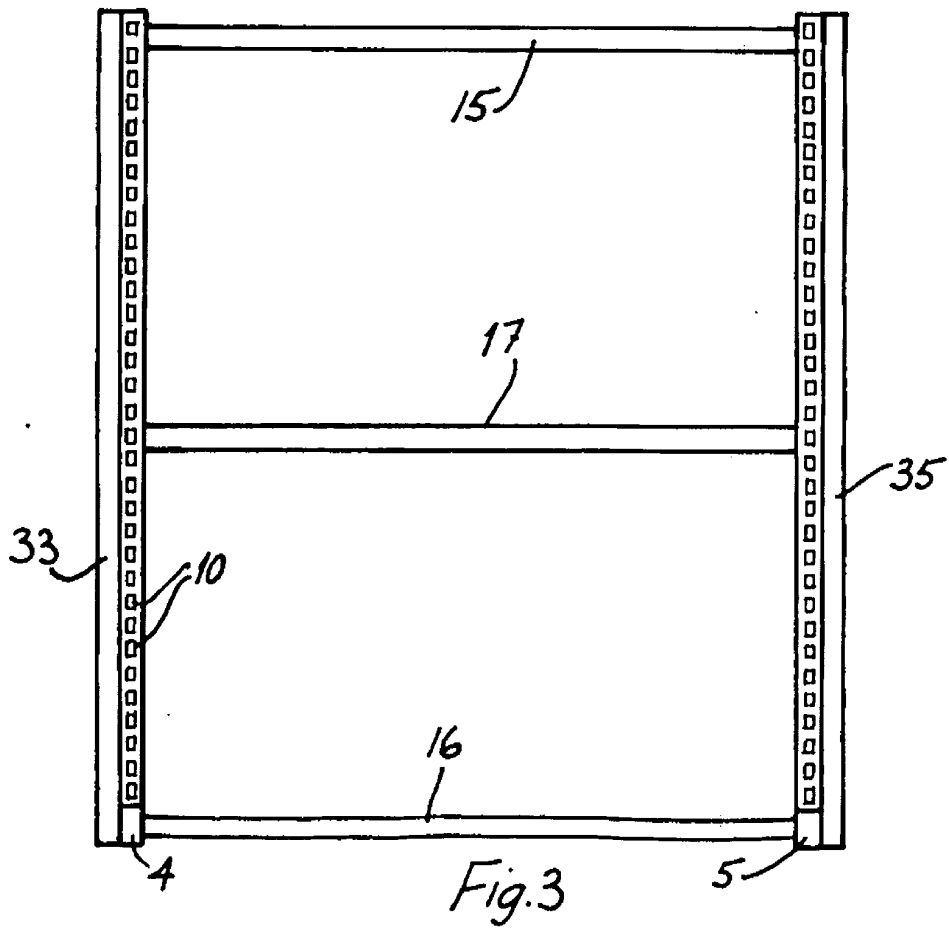
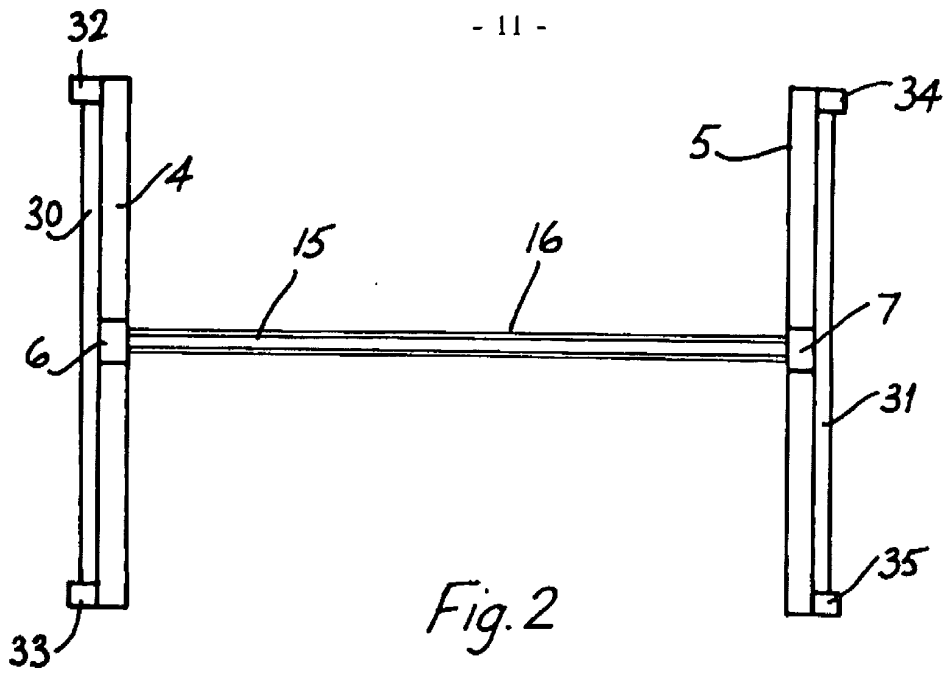


Fig. 1



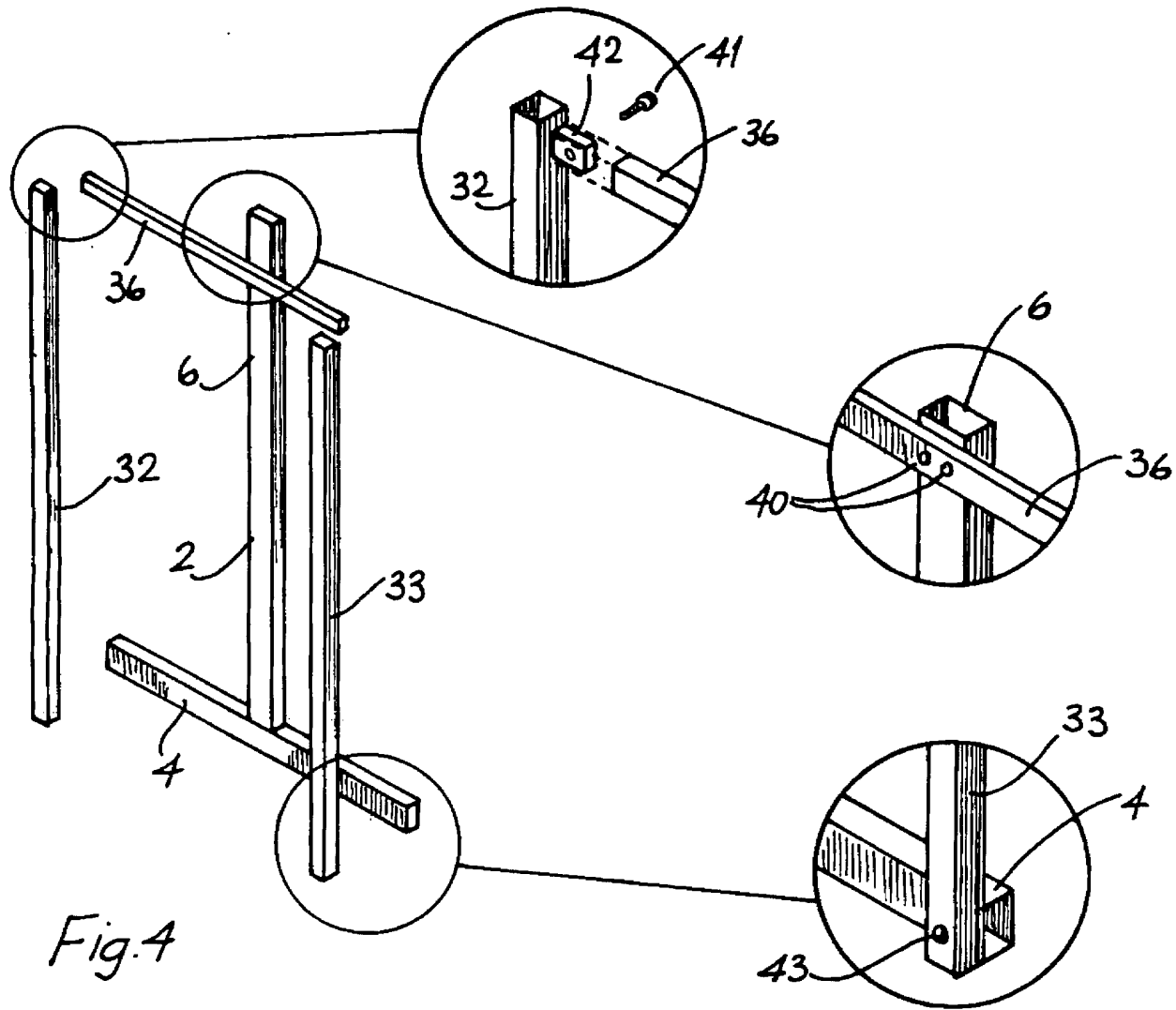
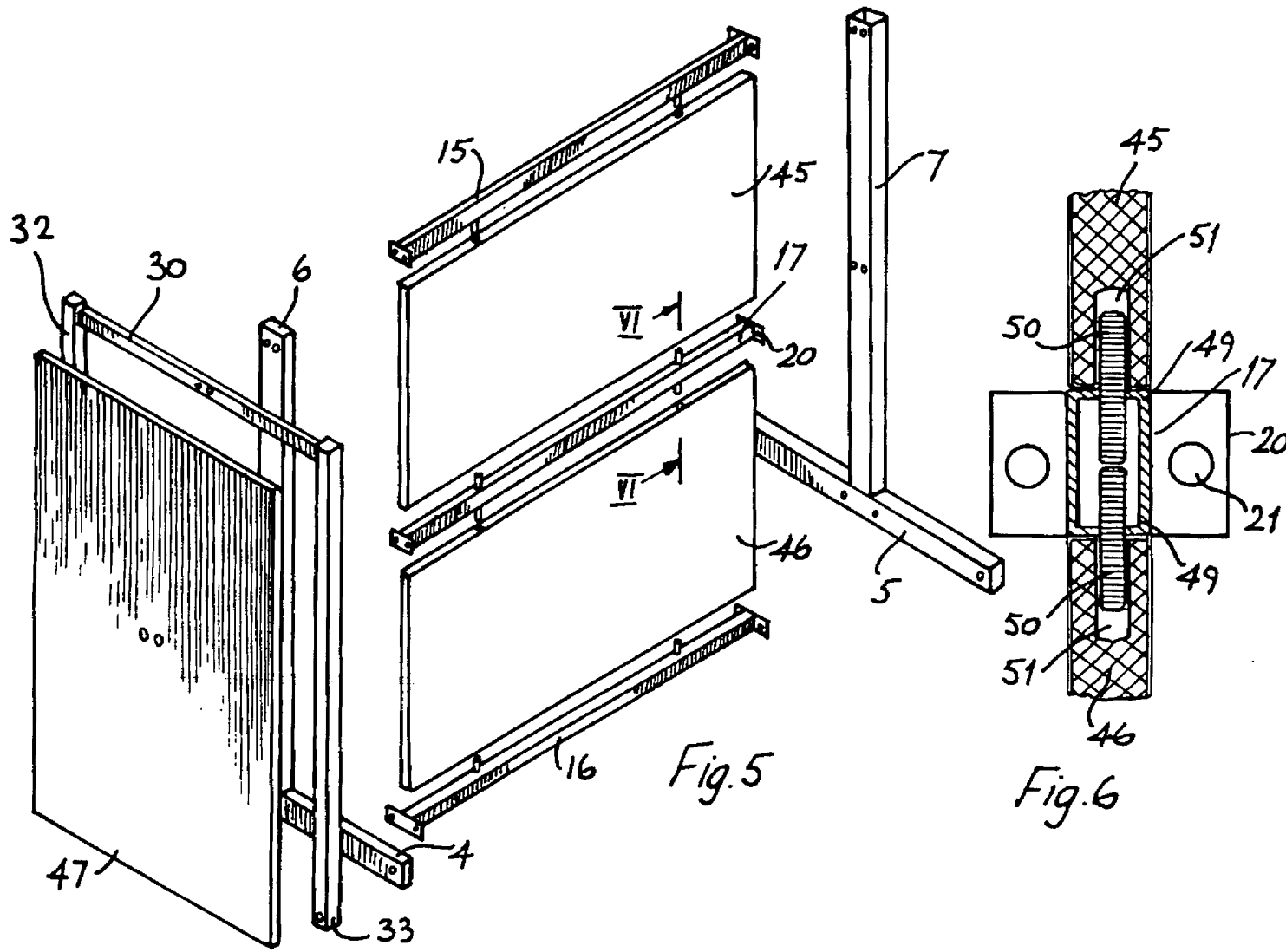


Fig.4



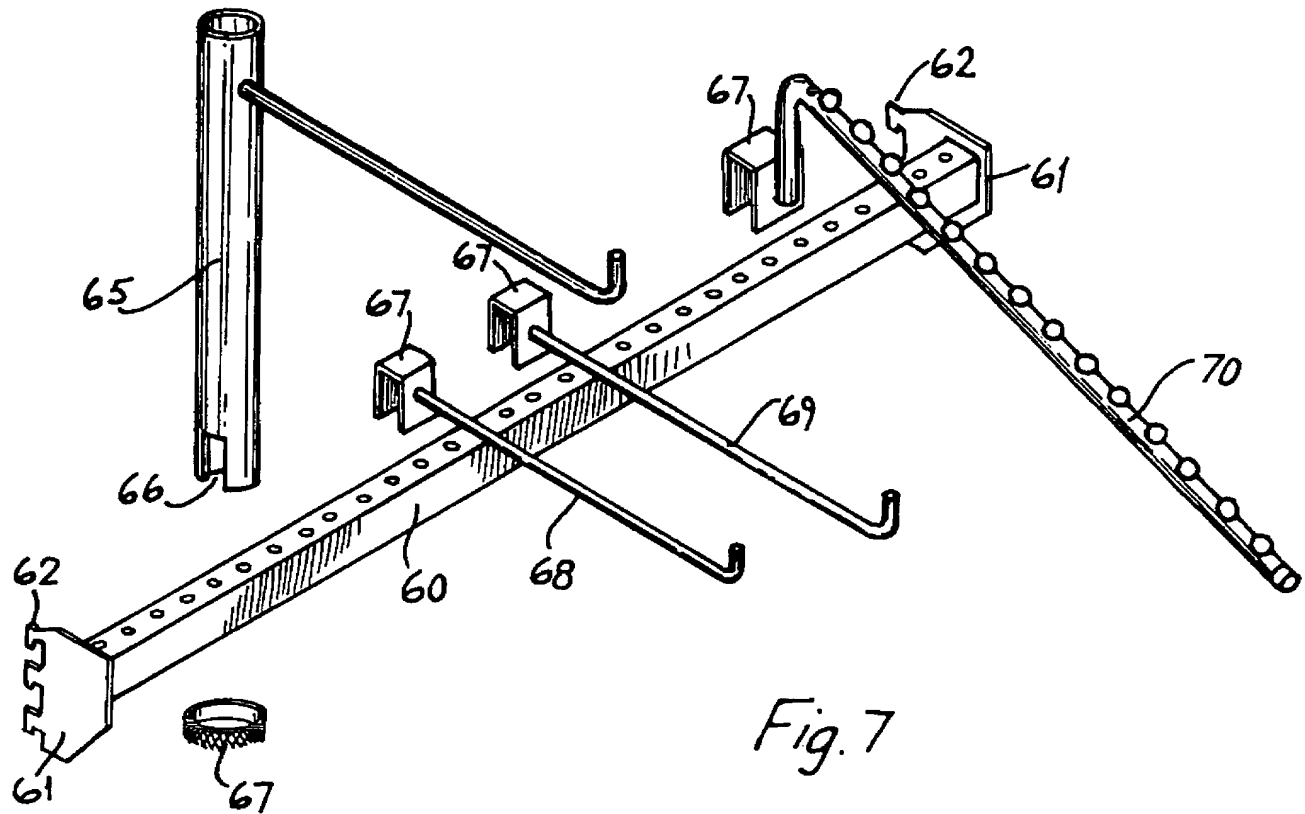


Fig. 7

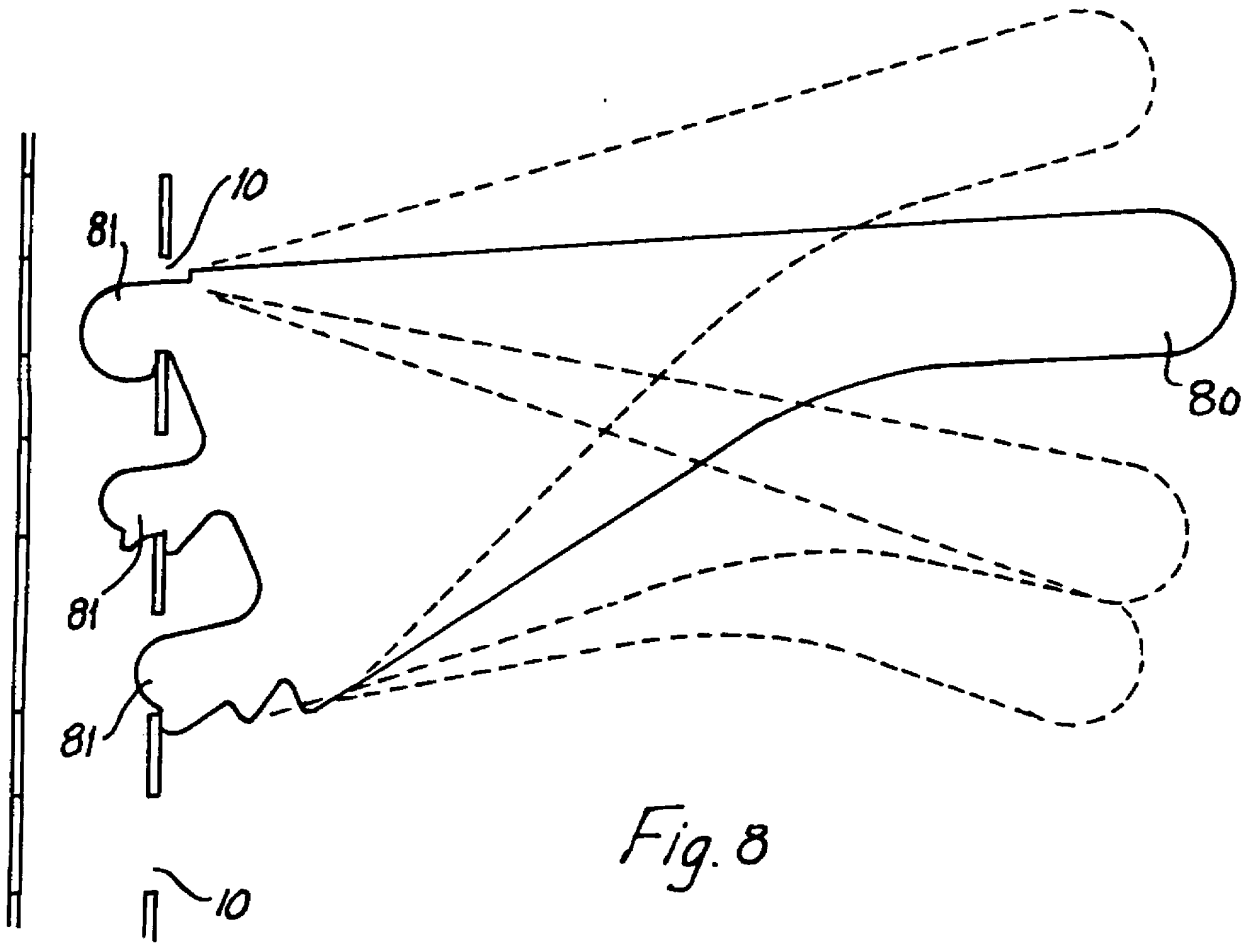


Fig. 8

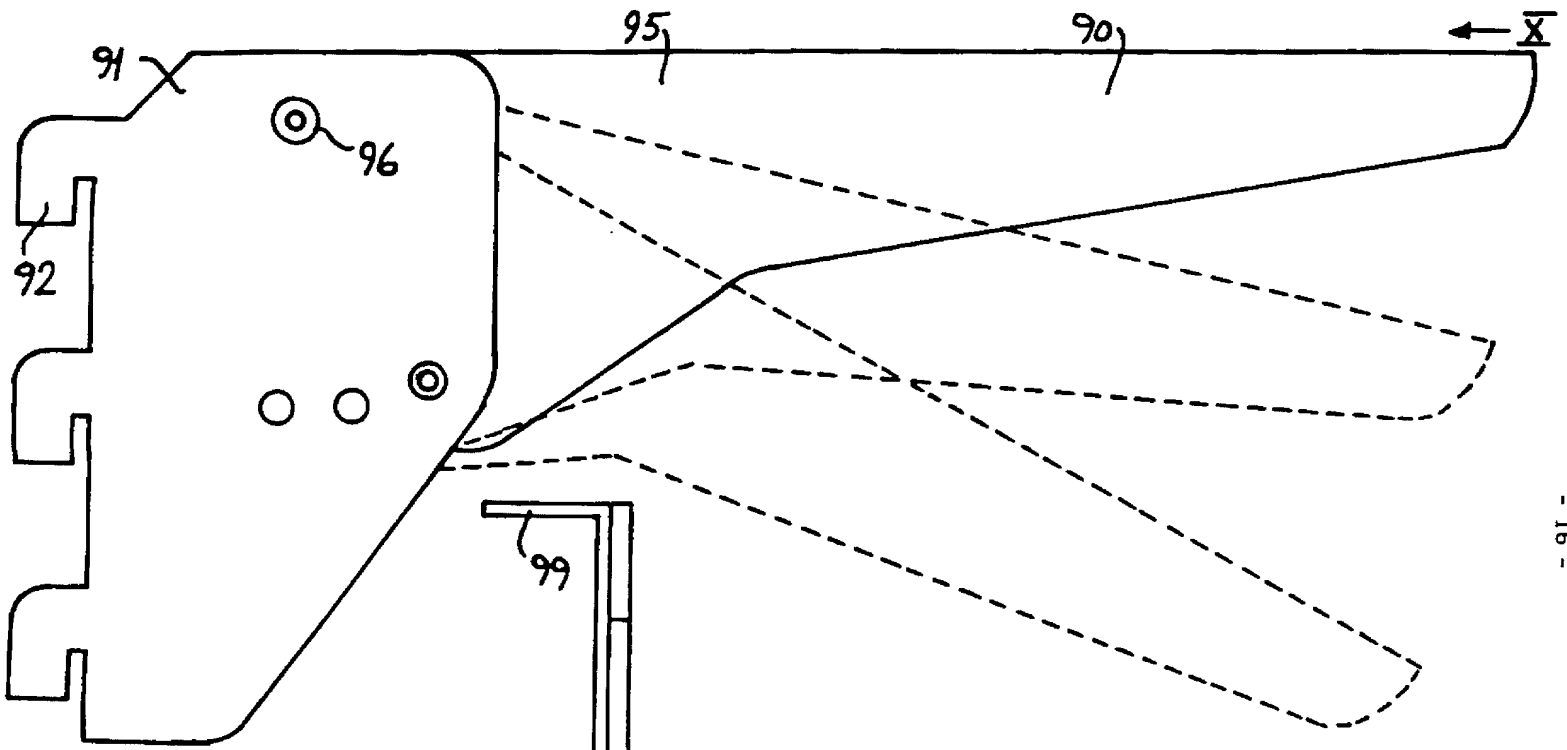


Fig. 9

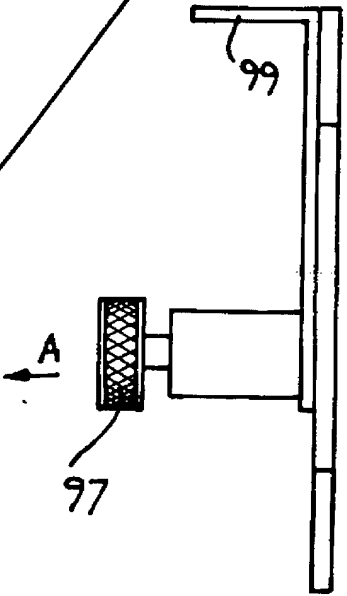


Fig. 10